

L'arrêt qui va décider du futur d'Alain Mathot

vendredi 11 mars 2022 00:41

RÉGION

11/03/2022

LIÈGE

L'arrêt qui va décider du futur d'Alain Mathot

ARNAUD BISSCHOP (AVEC S.B.)



Cet arrêt de la cour d'appel, Alain Mathot l'attend impatiemment. PhotoNews

Le 25 février 2021, Alain Mathot était acquitté par le tribunal correctionnel dans le dossier Intradel. Ce vendredi, il espère une confirmation par la cour d'appel de Liège avant d'envisager la suite de sa vie.

VENDREDI, ALAIN MATHOT SAURA À QUOI VA RESSEMBLER LE RESTE DE SA VIE. LES ENJEUX SONT ÉNORMES ET LE PREMIER D'ENTRE EUX EST, PLUS QUE PROBABLEMENT, SON HONNEUR QU'IL ESTIME BAFOUÉ DEPUIS PLUS DE TREIZE ANNÉES. PLUS LOIN DANS LE TEMPS, UN ÉVENTUEL RETOUR AUX AFFAIRES POLITIQUES SERAIT, ÉVIDEMMENT, CONDITIONNÉ PAR LA DÉCISION DE LA JUSTICE LIÉGEOISE. EN EFFET, C'EST CE VENDREDI MATIN QUE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE RENDRA SON ARRÊT DANS LE DOSSIER INTRADEL POUR LEQUEL SEUL ALAIN MATHOT FIGURE SUR LE BANC DES PRÉVENUS. L'EX-DÉPUTÉ-BOURGMESTRE DE SERAING DEVAIT RÉPONDRE DE CORRUPTION PASSIVE, DE FAUX ET DE BLANCHIMENT DANS

LE CADRE DE LA CONSTRUCTION, À HERSTAL, DE L'INCINÉRATEUR POUR LE COMPTE D'INTRADEL, L'INTERCOMMUNALE EN CHARGE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS.

LORS DU PROCÈS EN APPEL, EN JANVIER DERNIER, L'AVOCAT GÉNÉRAL, VÉRONIQUE TRUILLET, AVAIT REQUIS UNE PEINE DE MINIMUM DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS AINSI QU'UNE AMENDE DE 500 €, UNE INTERDICTION DES DROITS D'UNE DURÉE DE HUIT ANS, UNE INTERDICTION DE COMMERCIALITÉ DE CINQ ANS ET DES CONFISCATIONS QUI POUVAIENT ALLER JUSQU'À 1,1 MILLION D'EUROS. LE MINISTÈRE PUBLIC ESTIMAIT QU'ALAIN MATHOT FAISAIT BIEN PARTIE D'UN PACTE DE CORRUPTION, AVEC PLUSIEURS FILIÈRES DE FAUSSES FACTURES, POUR LEQUEL UNE DIZAINE D'AUTRES PRÉVENUS AVAIENT ÉTÉ CONDAMNÉS EN PREMIÈRE INSTANCE ET PUIS EN APPEL.

« UN PACTE DE CORRUPTION »

L'AVOCATE GÉNÉRALE AVAIT RELEVÉ PLUSIEURS ÉLÉMENTS QUI, À SON SENS, DONNAIENT DU CRÉDIT AUX ACCUSATIONS DE PHILIPPE LEROY, L'ANCIEN PATRON D'INNOVA FRANCE CONDAMNÉ À DEUX ANS DE PRISON ET EN AVEUX D'AVOIR VERSÉ PRÈS DE DEUX MILLIONS D'€ EN COMMISSIONS DIVERSES POUR OBTENIR LE MARCHÉ DU NOUVEL INCINÉRATEUR.

« IL EXISTE DES PRÉSOMPTIONS GRAVES, PRÉCISES ET CONCORDANTES », AVAIT DÉTAILLÉ MADAME TRUILLET LORS DE SON RÉQUISITOIRE. « JE NE DIS PAS QU'IL N'Y A PAS EU D'IMPRÉCISIONS DANS LES DÉCLARATIONS DE PHILIPPE LEROY MAIS CE SONT DES PETITES CHOSSES QUI SE TROUVENT DANS UNE FOURCHETTE DE TOLÉRANCE ET QUI N'ENTAMENT PAS LA COHÉRENCE DE SES PROPOS. CE QUI EST TRÈS DIFFÉRENT DE QUELQU'UN QUI A DES POSITIONS CONTRADICTOIRES, COMME NOUS AVONS PU LE CONSTATER DANS LES PROPOS DE M. MATHOT. OUI, IL Y A DES ÉLÉMENTS DONT ON NE POURRA JAMAIS CONNAÎTRE LA RÉALITÉ PUISQU'UNE STRATÉGIE A ÉTÉ MISE EN PLACE POUR MASQUER LA CORRUPTION. LE PREMIER JUGE (NDLR : LORS DU PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE) A VOULU CHERCHER DES CERTITUDES LÀ OÙ IL N'Y AVAIT EN RÉALITÉ PAS DE TRACE. ON NE DEVAIT PAS S'ATTENDRE À TROUVER UN SELFIE DE M. MATHOT AVEC DES LIASSES DE BILLETS... », AVAIT-ELLE SOUTENU.

« IL FAUT PROUVER CE QU'ON AVANCE »

DU CÔTÉ DE M E JEAN-PHILIPPE MAYENCE, QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS D'ALAIN MATHOT, LE DISCOURS ÉTAIT RADICALEMENT DIFFÉRENT. « ALAIN MATHOT N'A PAS TOUCHÉ UN SEUL EURO, IL DOIT DONC ÊTRE ACQUITTÉ », LANÇAIT LE PÉNALISTE. »

POUR M E MAYENCE, LE PARQUET GÉNÉRAL MANQUE DE PREUVES QUI PERMETTRAIENT D'ASSEOIR LA CULPABILITÉ DE SON CLIENT. NOTAMMENT SUR LES FAMEUX VOYAGES À PARIS OÙ ALAIN MATHOT AURAIT REÇU DES ENVELOPPES DE CASH DE LA PART DE PHILIPPE LEROY. « IL N'Y A AUCUNE PREUVE DE CES RENCONTRES À PARIS. AUCUNE ! », INSISTAIT M E MAYENCE. « LES ANALYSES DE LA TÉLÉPHONIE ONT PROUVÉ QUE CES RENCONTRES ÉTAIENT IMPOSSIBLES. CELA REND DONC IMPOSSIBLE LES SOI-DISANT 12 FOIS OÙ IL AURAIT REÇU DE L'ARGENT. LE MINISTÈRE PUBLIC DIT QU'IL Y A EU 26 TRAJETS EN FRANCE, DONT 12 VOYAGES ÉTABLIS À PARIS. DONC, SELON LE MINISTÈRE PUBLIC, C'EST SUFFISANT POUR DIRE QU'IL AURAIT PU ÊTRE PAYÉ ? QUAND ON DIT ÇA, IL FAUT POUVOIR LE PROUVER. ».

L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE EST ATTENDU DANS LA MATINÉE DE VENDREDI.

À PARTIR DE L'ADRESSE

https://journal.sudinfo.be/index.php#sudpresse/web,2022-03-11,liegeisu_quotidiens,2022-03-11,liege,113